



Vivre
en Tarentaise



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17-04-23

Développement de l'aérodrome d'Albertville au mépris des lois et des habitants

Fin 2019, suite à la fusion du SAF (Service Aérien Français) et d'Azur Hélico, société spécialisée dans le transport privé en hélicoptère VIP et VVIP (selon leurs termes) et l'appel d'offres pour la maintenance d'hélicoptères de la France entière, Arlysère crée une Délégation de Service Public (DSP) pour accompagner le développement industriel et commercial de l'aérodrome d'Albertville qui était jusqu'ici qu'un petit aérodrome à activité principale récréative et de loisirs. A noter que le SAF ne fait plus de secours en montagne au départ de l'aérodrome d'Albertville.

La régie à autonomie financière créée par Arlysère et ratifiée par ses élus ne stipule plus la nature de l'aérodrome et laisse à penser qu'il est devenu un aérodrome industriel et commercial. Au mépris de la réglementation et des riverains, aucune information du public n'a lieu, encore moins une enquête publique ou étude d'impact.

Mais les riverains s'en rendent rapidement compte, au vu de l'augmentation des nuisances sonores qu'ils subissent. En effet, alors qu'on peut estimer à 5000 le nombre de mouvements sur l'aérodrome d'Albertville en 2019, en 2021 on passe à plus de 16000 mouvements (Chiffre non complet et sans le mois de janvier) et plus de 20 000 en 2022.

Les nuisances sonores impactent des milliers de riverains des nombreuses communes alentour (Frontenex, Tournon, Notre-Dame-des-Millières, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Monthion, Gilly-sur-Isère), notamment par un fort impact du développement de l'activité hélicoptère et d'une situation géographique en vallée, totalement inadaptée à ce type d'activité.

Les accidents à répétition au départ de l'aérodrome d'Albertville dans les montagnes et sur l'autoroute qui auraient pu avoir des conséquences encore plus graves ne peuvent qu'inquiéter les riverains et les amoureux de la montagne.

A ce jour, alors qu'Arlysère lance un plan climat, demandant aux citoyens de faire des efforts, de passer au covoiturage, le développement du transport individuel par hélicoptère et par jet privé est encouragé, contribuant à une dégradation de la qualité de l'air au niveau local, et au changement climatique au niveau global, dont les conséquences se font sentir tout particulièrement dans les Alpes.

Non content de détruire le cadre de vie des riverains et de participer à la dégradation de l'environnement, Arlysère laisse l'ensemble des taxes payées par les usagers de l'aérodrome à la société privée délégataire de Service Public Gemyls Aero, en plus d'une subvention de 45 500€ par an aux frais des contribuables.

Un processus de concertation pour la création d'une charte a été engagé entre la DSP, la sous-préfecture et une association de riverains (ACNDAA).

La DSP dans son projet ne propose aucune restriction et prévoit encore un développement de l'activité et bien-sûr ne prévoit pas de Commission Consultative de l'Environnement (CCE) qui permettrait d'intégrer les associations de protection de l'environnement.

L'Association Contre les Nuisances et le Développement de l'Aérodrome d'Albertville (ACNDAA), bien que proposant des restrictions, assure aujourd'hui vouloir accompagner le développement de cet aérodrome, en contradiction avec le nom et l'objet de l'association. Concrètement, ils proposent d'accompagner le développement de cet aérodrome jusqu'à 25 000 mouvements soit 25 % en plus du nombre de mouvements actuels. Il n'en va pas de même pour les associations que nous représentons ici : Environnement et Partage, Mountain Wilderness, France Nature Environnement Savoie et Vivre en Tarentaise.

Enfin, la sous-préfecture tout comme les élus d'Arlysère n'a jamais répondu aux courriers de l'association de protection de l'environnement riveraine Environnement et Partage et elle ne propose pas non plus de CCE.

Les associations Environnement et Partage, France Nature Environnement Savoie, Mountain Wilderness et Vivre en Tarentaise veulent, pour préserver le cadre de vie et l'environnement de nos montagnes :

- Un retour de l'activité de l'aérodrome d'Albertville à la situation d'avant 2019 avec le respect de la nature d'aérodrome à activité récréative et de loisirs (avec limitation stricte de mouvements par jour et par an)
- Un respect des riverains par des règles strictes, notamment les week-ends, jours fériés, heures de repas et de repos des riverains, et hauteur et trajectoires de vol
- Un arrêt des activités nuisibles sur l'ensemble de nos montagnes, au départ de l'aérodrome d'Albertville, au bénéfice de quelques privilégiés (vols panoramiques, héli-resto, héli-ski...)
- Une prise en compte des jours de pollution
- L'arrêt de tout financement par la collectivité.

Contact :

www.environnement-et-partage.fr

E-mail : environnement.et.partage@gmail.com

tel : 06-76-71-60-09

copie à l'ACNUSA

copie à l'UFCNA